



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **RUE RASPAIL (R.D.224A)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des livraisons de matériaux vont avoir lieu rue Raspail par la société BCONCEPT – 11 rue du Parchamp – 92100 Boulogne Billancourt, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Raspail au droit du n°23** à compter du **10 juin 2024** jusqu'au **29 novembre 2024** de **8 heures 30 à 18 heures** :

- **Neutralisation partielle et ponctuelle du trottoir** (partie située entre le bâtiment et la bande végétale) **pour permettre l'accès aux engins** : le cheminement des piétons sera maintenu sur trottoir avec une déviation sur la partie située entre la bande végétale et la chaussée,
- **Création d'un accès provisoire au droit du n°2 rue Truillot** : en dehors des horaires d'intervention, cet accès sera condamné.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>co</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société BCONCEPT – 11 rue du Parchamp 92100 Boulogne Billancourt.

FAIT EN MAIRIE, LE 07 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE

07 JUIN 2024



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon